

Mis en ligne le 16/07/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

Séance du jeudi 11 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet à 10 heures 30 minutes, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans la salle du conseil d'Entrechaux, sous la présidence de Monsieur Jean-François PERILHOU, Président. Ce comité syndical fait suite à une première réunion tenue le 4 juillet à 9 heures n'ayant pas permis de réunir le quorum. Cette seconde réunion est donc libérée des règles liées au quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS (9) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (2) :
BERARD Jean, ESPENON Evelyne

Pays d'Orange en Provence (0) :

Communauté de Communes Vaison Ventoux (4) : BERTRAND
Alain, LARGUIER Jean-Pierre, PERILHOU Jean-François,
ROUX Alexandre

Communauté de Communes des Baronnie en Drôme
Provençale (2) : CHARRASSE Daniel, DONZE André

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (0) :

Communauté de Communes Ventoux Sud (0) :

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (1) :
MANCIP Christian

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR (0) :

EXCUSES (5) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (1) :
GEEL Cyrille

Pays d'Orange en Provence (2) : CAMBON Alexandra,
MARQUOT Xavier

Communauté de Communes des Baronnie en Drôme
Provençale (1) : PEYRON Roland

Communauté de Communes Vaison Ventoux (1) :

CRIQUILLON Brice

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (0) :

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice : 41

Qui ont pris part à la Délibération : 9

Date de la convocation : le 04/07/2024

Date d'affichage : le 04/07/2024

Objet :

**N° 2024-21
Décision modificative
du budget 2024**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture

Loi du 5 avril 1884 - Article 56

Secrétaire de séance :

M. André DONZE

Monsieur le Président expose :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours et tenant compte du programme de travaux à mener en urgence, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres des budgets de fonctionnements et d'investissement.

Chapitre	Article	Libellé	Montant budget €	Montant DM €	Budget modifié €
Fonctionnement dépenses					
012	6336	Cotisations	4 300.00	+ 200.00	4 500.00
	64111	Rémunération principale (titulaires)	58 000.00	+ 2000.00	60 000.00
	64131	Personnel non titulaire	206 500.00	+ 6 500.00	213 000.00
	6451	Cotisations à l'URSSAF	70 000.00	+ 500.00	70 500.00
	6454	Cotisations ASSEDIC	8 000.00	+ 500.00	8 500.00
Total chapitre 12				+ 9 700.00	
023	023	Virement à la section d'investissement	307 588.82	- 9 700.00	2 97 888.82
BILAN			986 057.02	0	986 057.02

Chapitre	Article	Libellé	Montant budget €	Montant DM €	Budget modifié €
Investissement dépenses					
020	2033	Frais d'insertion	2 000.00	+ 4 500.00	6 500.00
023	2315	Installations, matériels et outillage techniques	1 318 688.04	+621 520.00	1 940 208.04
2041481		Subventions	127 115.22	- 3 000.00	124 115.22

BILAN			2 940 137.49	+ 623 020.00	3 563 157.49
Investissement recettes					
021	021	virement de la section de fonctionnement	307 588.82	- 9 700.00	297 888.82
13	1321	Etat	521 370.09	+ 235 373.06	756 743.15
	1323	Départements	396 941.82	+ 125 966.94	522 908.75
	1328	Subvention Autres	298 868.06	+ 11 380.00	310 248.06
Total chapitre 13				+ 372 720.00	
1641		Réception emprunt capital	0	+ 260 000.000	260 000.00
BILAN			2 940 137.49	+ 623 020.00	3 563 157.49

Dans ce contexte et sur avis favorable du Bureau, Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'approuver le projet de décision modificative du budget 2024.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat,

Vu l'avis du bureau du 17 juin 2024,

Vu la note transmise aux délégués,

Vu l'exposé de Monsieur le Président en séance,

Vu le résultat du vote,

A l'unanimité

APPROUVE la modification du budget telle que :

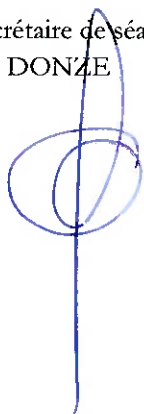
Chapitre	Article	Libellé	Montant budget €	Montant DM €	Budget modifié €
Fonctionnement dépenses					
012	6336	Cotisations	4 300.00	+ 200.00	4 500.00
	64111	Rémunération principale (titulaires)	58 000.00	+ 2000.00	60 000.00
	64131	Personnel non titulaire	206 500.00	+ 6 500.00	213 000.00
	6451	Cotisations à l'URSSAF	70 000.00	+ 500.00	70 500.00
	6454	Cotisations ASSEDIC	8 000.00	+ 500.00	8 500.00
Total chapitre 12				+ 9 700.00	
023	023	Virement à la section d'investissement	307 588.82	- 9 700.00	2 97 888.82
BILAN			986 057.02	0	986 057.02

Chapitre	Article	Libellé	Montant budget €	Montant DM €	Budget modifié €
Investissement dépenses					
020	2033	Frais d'insertion	2 000.00	+ 4 500.00	6 500.00
023	2315	Installations, matériels et outillage techniques	1 318 688.04	+621 520.00	1 940 208.04
2041481		Subventions	127 115.22	- 3 000.00	124 115.22
BILAN			2 940 137.49	+ 623 020.00	3 563 157.49
Investissement recettes					
021	021	virement de la section de fonctionnement	307 588.82	- 9 700.00	297 888.82
13	1321	Etat	521 370.09	+ 235 373.06	756 743.15
	1323	Départements	396 941.82	+ 125 966.94	522 908.75

	1328	Subvention Autres	298 868.06	+ 11 380.00	310 248.06
Total chapitre 13				+ 372 720.00	
1641		Réception emprunt capital	0	+ 260 000.000	260 000.00
BILAN			2 940 137.49	+ 623 020.00	3 563 157.49

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
André DONZE



Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-François PERILHOU



Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le **16/07/2024**

ID : 084-200044402-20240712-2024_21_D-DE